Mis en ligne le 5 mars 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 29 février 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur René MARTIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-9.1-027

Validation de l'avant-projet de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » - Validation du montant des travaux de la tranche 1

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'aménagement durable du territoire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation territoriale » - Commune de Tullins, cosignée le 26 mai 2023 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental en charge des finances et de la contractualisation, représentant Monsieur le Président du Département de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et Monsieur le Maire de la Commune de Tullins,

Considérant la démarche de revitalisation portée par le dispositif « Petites Villes de Demain »,

Considérant l'identification du besoin de réhabilitation des espaces publics structurants du centre-ville, comprenant notamment le développement de la qualité de vie des habitants, de valoriser les commerces, de mettre en valeur le patrimoine médiéval du centre-ville, de végétaliser et de désimperméabiliser une partie des sols,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

Considérant la Décision n° 2023-1.1-107 du 20 juin 2023 pour la signature de l'acte d'engagement du marché n° 2023-04 Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de l'avenue Pierre Bérégovoy et des rues adjacentes / tranche 1,

Considérant la phase AVP établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant que le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses concernant cette tranche 1 s'établit comme suit :

Désignation	**Dépenses**
Maîtrise d'œuvre et études HT	358 619 €
Travaux HT	2 348 760 €
Aléas de chantier (5% du montant des travaux)	117 437 €
Révision de prix (7% du montant des travaux)	164 412 €
Montant total des dépenses HT	**2 989 228 €**

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** l'avant-projet de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la Place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » / Validation du montant des travaux de la tranche 1, selon le montant prévisionnel de 2 989 228 € HT,
- **Acte** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, sur la base du montant total des dépenses HT susvisé ; ces demandes de subvention seront entérinées par Décision du Maire, conformément à la délibération en date du 27 août 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son Maire l'ensemble de ses attributions pour prendre les décisions concernant toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 mars 2024
Le Maire

